

**Offre N° :** **37019 du 29/04/2021**

Destinataire : AQUAPONIE DEVELOPPEMENT  
 À l'attention de : Mr Grégory BITON  
 Ville : LE POUT (33 Gironde)  
 Tél : 06 31 62 63 69  
 De : Darse Manuel  
 Objet : Chantier

[www.novintiss.com](http://www.novintiss.com)
[info@novintiss.com](mailto:info@novintiss.com)

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre proposition pour la fourniture de :

<b>Référence produit</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Quantité</b>	<b>Sous total H.T</b>
PECT300_6X80 <b>Géotextile polyester recyclé Geodren PECT 300 gr/m² larg 6m * long. 80 m</b>	Prix H.T / m <sup>2</sup> départ (EXW) <b>0,83 €</b>	4 rouleaux de : 6 m x 80 m = 1 920 m <sup>2</sup>	<b>1 593,60 €</b>

Frais de transport HT non déchargé pour le département 33 Gironde
Montant H.T : <b>311,00 €</b>

<b>Total H.T :</b>	<b>1 904,60 €</b>
TVA 20.0% :	380,92 €
<b>Total T.T.C :</b>	<b>2 285,52 €</b>

Conformément aux incoterms 2020 et nos conditions générales de vente disponibles sur demande ou sur <http://www.novintiss.com/fr/cgv.pdf>

Condition de règlement : à la commande

Délai de livraison : à convenir

Validité de l'offre : 30 jours

Conditions : Valables pour les quantités mentionnées, en une seule livraison et en un seul point de déchargement hors localités de montagnes et îles ou sauf mentions contraires.

Espérant que notre proposition retiendra favorablement votre attention, nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Dans l'attente de vous lire, recevez, nos meilleures salutations.

### **Darse Manuel**

**Fax:** **05.46.51.18.98**

**Mobile:** **06.75.56.81.91**

[manuel.darse@novintiss.com](mailto:manuel.darse@novintiss.com)

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les produits NOVINTISS sont des produits de marque de qualité.

## Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations commerciales entre le vendeur, la société NOVINTISS, et l'acheteur. Sauf accord exprès écrit du vendeur, seules les présentes conditions s'appliquent et prévalent sur les conditions d'achat de l'acheteur. Seule une confirmation de vente écrite engage le vendeur

## 1. Offre de prix :

Le prix applicable à un produit est celui de notre tarif en vigueur à la date de la commande et à défaut celui de l'offre que nous émettons sur consultation de l'acheteur. Il est donné sans engagement et sujet à modification sans préavis. Seul le prix indiqué sur la confirmation de vente est valable. Des frais de transport et/ou de prestation(s) supplémentaire(s) peuvent être facturés à l'acheteur et feront l'objet d'une mention écrite sur la confirmation de vente.

## 2. Commandes :

Les commandes doivent être claires, précises et mentionner « référence, désignation, quantité ». Toute commande fera l'objet d'une confirmation de vente écrite par le vendeur. A défaut de retour dans un délai de 24h, la confirmation de vente se voit être automatiquement acceptée et entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente. L'annulation d'une commande enregistrée n'est valable qu'après accord du vendeur. Les commandes en fabrication spéciale ne pourront en aucun cas être annulées ou refusées.

## 3. Livraison :

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards ne peuvent justifier à notre encontre d'aucune demande de dommages et intérêts, ni aucune annulation de commande, ni paiement différé. Nos livraisons sont régies par les Incoterms® 2020 et nos marchandises sont vendues EX WORKS (départ entrepôt ou tout lieu désigné par le vendeur) et chargées aux risques de l'acheteur. Quelles que soient les conditions particulières consenties au client (franco de port, port dû), les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

En cas de convention contraire expresse venant déroger à ce principe, notre responsabilité ne pourra être recherchée pour avaries ou pertes survenues pendant le transport qu'à la condition impérative que le client ait accompli les formalités de l'article 105 du code du commerce et qu'il nous ait informés par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai prévu au dit de l'article 105.

Notre société sera libérée de son obligation de livraison pour tous cas fortuits ou en cas de force majeure, tels qu'inondation, incendie, grève totale ou partielle, lock-out, épidémie, défaillance d'un fournisseur, arrêt machine et mesure gouvernementale, etc. Les quantités prêtes à être livrées au moment de l'événement devront être acceptées par le client. Sauf dérogation expresse de la société, les emballages spéciaux seront facturés au client.

## 4. Réclamations :

L'acheteur est tenu de vérifier, dès réception, si les marchandises livrées sont conformes et exemptes de tout défaut apparent. Pour être recevable, toute réclamation de quelque sorte que ce soit devra être formulée par écrit et nous parvenir sous 48h après livraison de la dite marchandise.

Sauf objection de l'acheteur dans ce délai, les informations du bon de livraison seront considérées être exactes et reprises pour la facturation.

## 5. Retour de Marchandises :

Aucun retour d'articles n'est accepté sans notre accord préalable écrit. En cas de reprise de la marchandise, un abattement de 50 % sera effectué et les frais de retour seront à la charge du client.

Les marchandises ne devront avoir fait l'objet d'aucune utilisation et devront être retournées dans leur emballage d'origine

## 6. Conditions de Paiement :

Sauf convention écrite contraire, nos marchandises sont facturées date de départ de notre entrepôt ou fournisseurs et payables comptant par virement. Nonobstant tout autre accord écrit entre l'acheteur et le vendeur, les délais de paiement ne pourront en aucune façon être supérieurs aux délais de paiement maximaux autorisés par la loi. De convention expresse et sauf report accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée, entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu :

- a) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues ;
- b) le recours aux voies contentieuses ;
- c) l'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clauses pénales, d'une indemnité égale à 20 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

Pour tout règlement non effectué à la date d'échéance, Novintiss se réserve le droit de facturer des pénalités de retard calculées au prorata – temporis à compter de la date d'échéance, à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé

Le lieu de paiement est La Rochelle et les traites n'apportent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

## 7. Clause de réserve de propriété :

La société NOVINTISS conserve la propriété de ses produits et articles jusqu'au paiement intégral du prix, des frais annexes et taxes, en application des dispositions de la loi n° 80.335 du 12.5.1980.

En cas de non-paiement d'une échéance et du prix, ou des frais et taxes à la date prévue, la société NOVINTISS peut, par simple notification écrite, prononcer la résiliation de plein droit de la vente sans autre formalité, et sous réserve de tous dommages intérêts à son profit.

La société NOVINTISS et son transporteur sont autorisés à pénétrer dans les locaux du client aux heures ouvrables, pour enlever marchandises et produits.

Les acomptes et les versements effectués par le client resteront acquis à la société NOVINTISS, à titre de clause pénale.

## 8. Garanties :

En cas de vice apparent constaté lors de la réception du produit l'acheteur devra notifier au vendeur des défauts visibles au plus tard dans les 48 heures après la date de réception des marchandises en spécifiant la référence du produit, la nature et l'étendue du défaut par lettre recommandée.

Les vices cachés pouvant être ultérieurement découverts doivent immédiatement être signalés par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 3 jours à compter de la découverte du vice et dans les six mois suivant la date de livraison.

Les plaintes doivent indiquer le type de non-conformité décelée ainsi que le nombre de produits non conforme. Un échantillon du produit défectueux et/ou non conforme devra être remis avec la plainte ainsi que l'étiquette du produit.

La garantie ne couvre pas les défauts des produits résultant d'un stockage inadéquat et/ou d'une mauvaise utilisation, erronée ou inappropriée des produits par l'acheteur.

La responsabilité du vendeur se limite à la valeur du prix payé par l'acheteur pour les produits non conformes ou défectueux.

La garantie est limitée au remplacement des produits défectueux à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice.

Aucune garantie ne sera due si les produits sont modifiés et/ou détériorés par l'acheteur ou par un tiers, non utilisés conformément à leur destination ou qui auront fait l'objet d'une utilisation contraire aux recommandations et/ou conseils d'utilisation du fabricant.

Le vendeur ne garantit pas l'aptitude des produits à des emplois spécifiques dont l'évaluation reste uniquement à la charge de l'acheteur. D'éventuels dessins ou image contenus dans du matériel publicitaire et promotionnel montrant des emplois des produits ne sont que de exemples illustratifs et ne soulagent pas l'acheteur de la charge de vérifier l'aptitude des produits de manière autonome.

## 9. Juridiction et droit applicable :

En cas de litige, de contestations sur les présentes conditions générales de vente dans leur interprétation et exécution, seul le tribunal de commerce de La Rochelle est compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Le droit français est le droit applicable.

